

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue.

#### Article 4 — Clauses particulières

**Déplacements** : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

**Droit à l'image** : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*rayez cette mention en cas de refus*).

#### Article 5 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).

Fait en double exemplaire, le : ...../...../.....

A : .....

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation  
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Que signifie pour vous une exploitation économiquement viable ?

.....

.....

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....

.....

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## FORMATION

INSTALLATION TRANSMISSION  
RELATIONS HUMAINES

# Connaître les aspects économiques de votre projet agricole

04 et 06 juin 2024

St Baldoph

### Contact

Audrey TREVISIOL

04 57 08 70 11

[formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

Dernière mise à jour : 24/01/2023

**Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc**  
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH  
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9  
[www.services.casmb.fr](http://www.services.casmb.fr)



## PROGRAMME DES 2 JOURS DE FORMATION



### Objectifs

- ◆ S'approprier ses documents de gestion, et notamment comprendre son compte de résultat
- ◆ Être capable d'analyser ses résultats et ses soldes intermédiaires de gestion



### Programme (version Nov 2022-2023)

- ◆ Identifier les indicateurs de gestion technico-économiques et financiers pour piloter un projet de création ou reprise d'entreprise agricole
- ◆ Identifier les besoins en investissement et les sources de financement
- ◆ Analyser la viabilité d'un projet à partir des documents comptables
- ◆ Identifier les risques financiers et identifier des mesures de prévention



### Méthodes pédagogiques

- ◆ Travail personnel, échanges en groupes, apports, mise en situations



### Modalités d'évaluation

- ◆ Tour de table, Apports, Exercices pratiques, mises en situations

## MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : 9 h - 17 h  
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

Lieu : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
40 rue du Terraillet, 73190 ST BALDOPH

Responsable de stage : Marine GASNER, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Intervenant : Marine GASNER, Conseillère d'entreprise Chambre d'agriculture

Public : Porteurs de projet (JA et non JA) en agriculture et agriculteurs déjà installés souhaitant développer leur connaissance sur la thématique

Pré-requis : Aucun

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.

## BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.  
(Article L. 6353-3 du code du travail)

A retourner accompagné du chèque de règlement de la formation (si besoin)  
à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,  
à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

### Je soussigné(e),

NOM ..... Prénom .....

Né(e) le ..... / ..... / ..... À .....

Adresse.....

Code Postal ..... Commune .....

Tél. ....

Mail .....

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation                                    | <input type="checkbox"/> Aide familial MSA   | <input type="checkbox"/> Conjoint(e) collaborateur MSA     |
| <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire                                  | <input type="checkbox"/> Salarié(e) secteur agricole   | <input type="checkbox"/> Salarié(e) autre secteur          |
| <input type="checkbox"/> Porteur de projet (rdv PPP fait) inscrit à Pôle Emploi | <input type="checkbox"/> Porteur de projet (PPP) hors PE<br>Préciser le montant du CPF : ..... € | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) : ..... |

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

**M'inscrits à la formation intitulée : « Connaître les aspects économiques de votre projet agricole »**

**Durée : 2 jours**

**Responsable de stage : Marine GASNER**

**Date du stage : 04 et 06 juin 2024**

**Lieu : Chambre d'agriculture - St Baldoph**

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

### Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

• **0 € si je suis ayant-droit Vivéa** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif, porteur de projet dans certains cas) sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant.

• **490 € pour les autres publics**

\* Salariés d'exploitation agricole : voir avec votre employeur une éventuelle prise en charge via OCAPIAT

\* Autres publics : voir une éventuelle prise en charge via l'OPCO dont vous dépendez ou Pôle Emploi

### Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

